FEBECOOP

RAPPORT D'ACTIVITÉS **2023**

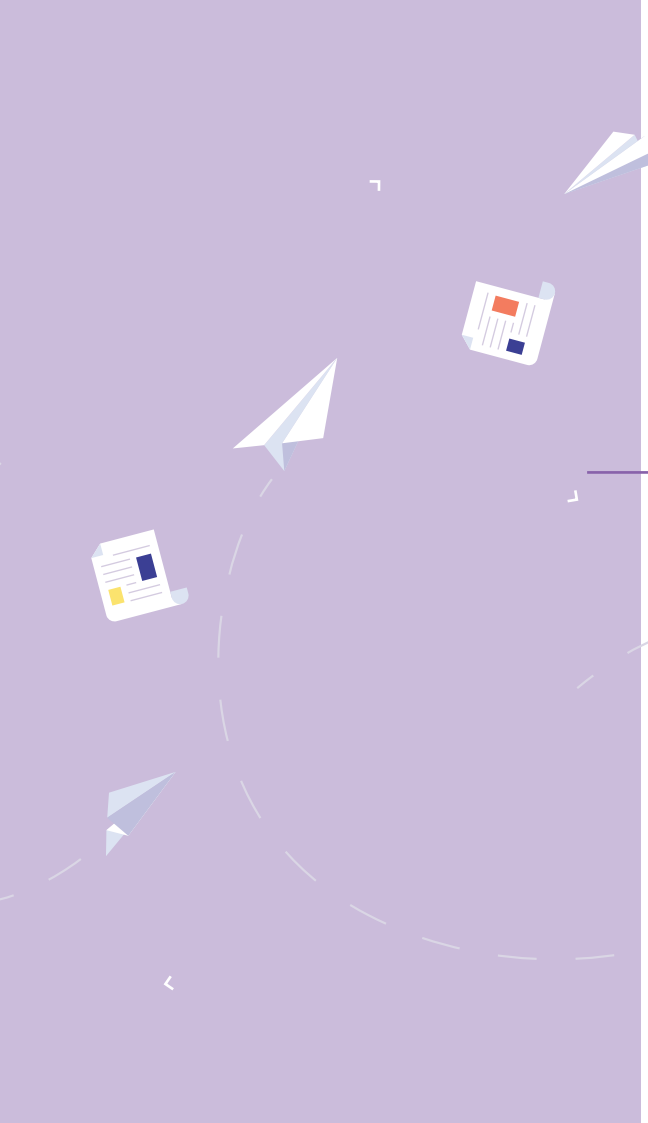

febecoop

Promouvoir, étudier,
développer les coopératives

TABLE DES MATIÈRES

I. LE MOT DE LA PRÉSIDENTE 4

II. QUI SOMMES-NOUS ? 6

III. L'ANNÉE 2023 EN UN COUP D'ŒIL 10

IV. LES ACTIVITÉS AU NIVEAU INTERNATIONAL 12

V. LES ACTIVITÉS AU NIVEAU FÉDÉRAL BELGE 16

VI. LES ACTIVITÉS AU NIVEAU DE DE LA RÉGION FLAMANDE 20

VII. LES ACTIVITÉS AU NIVEAU DE DE LA RÉGION WALLONNE 30

VIII. LES ACTIVITÉS AU NIVEAU DE LA RÉGION BRUXELLES-CAPITALE 42

I. LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Avec le même engagement et la même énergie que les années précédentes, Febecoop s'est consacrée pleinement en 2023 à réaliser sa mission, à savoir promouvoir les coopératives, les étudier, et aider à leur développement. Le présent rapport en témoigne.

Sur le premier axe de cette mission - représentation et promotion - , nous avons rédigé et diffusé un mémorandum en vue des élections de juin 2024 qui insiste sur la nécessité de la mise en œuvre à tous les niveaux de pouvoir d'un cadre juridique et institutionnel propice à l'essor des coopératives. Dans une telle perspective, nous avons également participé activement au suivi de réformes que nous appelons par ailleurs de nos vœux : la réforme du Conseil National de la Coopération au niveau fédéral, et, au niveau régional, la réforme des décrets flamand et wallon qui conditionneront de manière importante notre activité dans ces deux régions. Nous nous réjouissons en particulier de l'aboutissement en Région wallonne de la réforme du décret relatif aux agences-conseil en économie sociale.

Sur l'axe du développement de notre expertise, nous avons également poursuivi nos efforts.

Si les trois branches de notre mission sont d'égale importance stratégique, et si elles sont par ailleurs liées entre elles - ce sont leurs synergies qui produisent notre efficacité -, c'est la troisième - le soutien opérationnel au développement des coopératives – qui mobilise le plus nos équipes.

Le conseil lors de la création ou du développement d'entreprises coopératives représente plus de 70 % de notre activité. Il en résulte plus de 60 projets ou entreprises ayant bénéficié de nos services d'accompagnement au cours de 2023, sans oublier les quelque 230 informations ou avis rapides donnés par mail, téléphone ou visioconférence.

Nous voulons être un acteur majeur du déploiement des entreprises coopératives en Belgique, et nous accentuerons encore nos efforts en ce sens. Notre perspective est, dans les années à venir, un développement significatif des coopératives comme modèle de référence dans l'évolution de l'économie. Pour nous, il ne s'agit pas uniquement de répondre pragmatiquement à des besoins plus ou moins ciblés, immédiats ou urgents, mais de développer dans tous les domaines, dans tous les secteurs de l'économie, un modèle alternatif d'entreprise, au service des citoyens, et cela de manière à tendre idéalement vers une mutation de la nature même de l'économie.

À cet égard, une de nos préoccupations est de constater que beaucoup d'entreprises coopératives nouvelles demeurent de taille modeste. Il serait souhaitable que plus de projets atteignent une envergure significative afin d'accroître leur impact et de peser sur l'économie. Certes, il est des projets qui sont destinés à rester locaux et de dimension limitée. Mais d'autres devraient avoir vocation à grandir.

Grandir n'est pas un objectif en soi, mais voir grand est nécessaire si l'on veut avoir un réel impact sur la société et créer un monde meilleur. Et cela, bien sûr, en restant fidèle à ses valeurs fondamentales.

Hilde Vernaillen
Présidente du conseil d'administration de Febecoop

II. QUI SOMMES-NOUS ?

FEBECOOP est une organisation regroupant des entreprises et associations qui partagent la volonté de développer une économie respectueuse de l'humain et de son environnement au moyen d'entreprises organisées sur base des valeurs et des principes coopératifs.

Raison d'être

Contribuer au déploiement d'une économie plus solidaire, plus équitable, plus responsable.

Vision

Être un acteur majeur du développement des entreprises coopératives.

Mission

Promouvoir les coopératives, les étudier, et aider à leur développement :

- **Axe 1 :** Promotion des coopératives au niveau international, européen, fédéral et régional belges.
- **Axe 2 :** Étude et expertise concernant le modèle et l'entrepreneuriat coopératifs.
- **Axe 3 :** Soutien opérationnel au développement de projets d'économie sociale et solidaire, plus spécialement de projets coopératifs.

Valeurs

Les collaborateurs de FEBECOOP sont guidés par trois valeurs essentielles :

- **Solidarité :** Vivre la valeur de base de la coopération.
- **Engagement :** Être des ambassadeurs convaincus et dynamiques du modèle coopératif.
- **Expertise :** Développer une connaissance et une compréhension approfondie du modèle coopératif, ainsi que de l'environnement socio-économique et institutionnel.

Organigramme

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CAIPS
CSD
Les Heures Claires
cohezio
Apotheek
dies
fesocolab
multiPHARMA
gsara
La Maison des syndicats
Groupe P&V
Partena
Pharma Santé
santhea
Smart
coop apotheken
Werkers-welzijn

Pour en savoir plus sur nos membres:
www.belgium.febecoop.be/membres/

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Hilde Vernaillen
Présidente du comité de Direction de P&V Assurances

Jacques Debry
Administrateur indépendant

Alain Clauwaert
Vooruit Nr.1 SC

Geert Reyniers
Multipharma SC

Gilles Doutrelepont
P&V Assurance

Hilde Missoul
Voorzog Hasselt

Jean Maggiordomo
Multipharma SC

Laurent Vanclaire
Fesocolab

Michel Luttegens
P&V Assurance

Philippe Bartsch
Pharma Santé SC

WilliamJanssens
Administrateur indépendant

L'EQUIPE FEBECOOP

Jacques Debry
Administrateur délégué Febecoop et Febecoop Wallonie-Bruxelles

Amandine Vandromme
Conseillère

Bart Van Gysel
Conseiller

Caroline Ker
Conseillère

François Dubois
Conseiller

Joelle De Waersegger
Gestion administrative

Karine De Baets
Chargée de communication

Nathalie Moens
Gestion administrative

Pauline Leboutte
Chargée de communication

Peter Bosmans
Administrateur délégué Febecoop Flandre-Bruxelles

III. L'ANNÉE 2023 ...

Axe 1 : Promotion de l'entrepreneuriat coopératif

27 **Mandats** de représentation dans des instances internationales nationales et régionales

1 **Mémorandum** rédigé pour chaque niveau de pouvoir en vue des élections de juin 2024

Axe 2 : Étude et expertise sur le modèle coopératif

9 **Domaines d'expertises** développés et en cours de développement

5 **Projets partenariaux** développés

1 **Projet pilote** en économie sociale sur l'habitat léger

3 **Publications** éditées

3 **Participations** dans des groupes de travail ESCAP

... EN UN COUP D'ŒIL

Axe 3 : Soutien opérationnel au développement de projets coopératifs

31 **Collectifs ou coopératives accompagnés**
dont **11** via le centre d'entrepreneuriat social et coopératif COOPCITY

30 Dossiers de candidatures pour le deuxième appel à projets **«Bourses Coopératives»**

19 Entreprises créées ou en cours de **création**

18 **Formations** / sensibilisation organisées

237 **Entreprises coopératives conseillées** par mail, par téléphone ou visioconférence

6 **Notes et outils pratiques** dédiés aux coopératives rédigées

52 **Accompagnements** spécifiques en vue d'adapter les **statuts** de sociétés coopératives au nouveau Code des sociétés et des associations

IV. LES ACTIVITÉS AU NIVEAU INTERNATIONAL

Febecoop est membre de plusieurs organisations internationales et participe à leurs travaux : Alliance Coopérative Internationale (ACI), Cooperatives Europe, et CIRIEC International. Les activités de ces organisations se déploient sur les deux premiers axes de la mission de Febecoop, « Promotion des coopératives » et « Étude et expertise sur le modèle et l'entrepreneuriat coopératif ».

AXE 1 : PROMOTION DES COOPÉRATIVES

Alliance Coopérative Internationale (ACI)

L'Alliance Coopérative Internationale (ACI) est l'organisation mondiale des coopératives. Lieu d'échange de connaissances, ainsi que d'actions coordonnées émanant des coopératives et agissant en leur faveur, c'est également l'instance normative pour le mouvement coopératif en ce qu'elle énonce et commente les principes coopératifs. Febecoop est membre de son l'assemblée générale.

- L'ACI a lancé fin 2021 un process intitulé Deeping Our Cooperative Identity. Après avoir organisé en 2022 une consultation sur le sujet auprès de ses membres et d'experts, elle a mis à disposition en 2023 une « boîte à outils » et un modèle d'évènement pour permettre aux membres d'organiser à leur niveau des évènements et de contribuer ainsi au processus de consultation. Toujours en 2023, elle a lancé une plateforme de discussion (forum en ligne) pour permettre aux coopérateurs du monde entier de partager leurs remarques et propositions sur l'identité coopérative et les principes coopératifs. Febecoop a participé à ces différentes phases de consultation.
- L'ACI a finalisé en 2023 les négociations concernant le deuxième accord-cadre de partenariat avec l'UE. Le programme vise le soutien aux coopératives (des pays hors UE) en tant qu'acteurs de bonne gouvernance.
- L'ACI a tenu son assemblée générale annuelle à Bruxelles le 28 juin 2023, ainsi qu'une assemblée générale extraordinaire qui a adopté une refonte des statuts de l'organisation. Ce travail était nécessaire pour mettre ces statuts en conformité avec le code belge des sociétés et des associations, l'ACI étant une « AISBL » de droit belge. Febecoop a participé à ces assemblées générales.

Cooperatives Europe

Cooperatives Europe est le Bureau Europe de l'ACI et participe à ses travaux. Elle déploie en outre des activités en vue de représenter les coopératives auprès des instances européennes, ainsi que de stimuler les relations sectorielles et intersectorielles entre coopératives européennes. Febecoop est membre de son assemblée générale, de son Board, et du comité EUCC (le comité de coordination des organisations coopératives sectorielles au niveau de l'UE).

- Les travaux de Cooperatives Europe, auxquels Febecoop participe activement, sont guidés par le plan stratégique élaboré en 2022 et approuvés par l'assemblée générale du 02.06.23. Cette stratégie a été placée sous le slogan « Coop EU exist to inspire and support members to magnify the transformative power of the cooperative movement », et trois projets phares ont été retenus :
  - Éducation et recherche
  - Égalité entre les genres
  - Jeunesse et esprit entrepreneurial
- Le Board s'est réuni à cinq reprises en 2023 : 15.02.23 (online), 01.06.23 (Ski, Norvège), 29.09.23 (on line), 09.10.23 (online), 12.12.23 (Bergamo, Italie). L'assemblée générale s'est réunie les 1er et 2 juin (Ski, Norvège). Le EUCC s'est réuni à trois reprises (on line).

CIRIEC International

Le CIRIEC International est une organisation scientifique dont les objectifs sont d'assurer et de promouvoir la collecte d'informations, la recherche et la publication de travaux concernant les secteurs économiques orientés vers le service de l'intérêt général et collectif : pouvoirs publics, entreprises publiques et mixtes, entreprises de l'économie sociale. Il fédère des organisations nationales et leurs membres, ainsi que les membres de son réseau scientifique. Febecoop est membre de son Assemblée Générale et de son Conseil International.

- Le CIRIEC a organisé les 22 et 23 mai 2023 à Thessalonique (Grèce) un symposium sur le thème : « Faire face aux urgences (g)locales : assurer l'approvisionnement en biens et services vitaux à travers l'économie sociale et les entreprises publiques ».
- Le CIRIEC a également organisé sa 9ème conférence internationale de recherche en économie sociale à Séoul (République de Corée) du 4 au 6 juillet 2023.
- Le CIRIEC a, comme chaque année, publié 4 livraisons de ses Annales de l'économie publique, sociale et coopérative.

Assemblée Générale de Coopératives Europe - Ski, Norvège

V. LES ACTIVITÉS AU NIVEAU FÉDÉRAL BELGE

Les activités de Febecoop au niveau fédéral se déploient sur les deux premiers axes de sa mission : «Promotion des coopératives» et «Étude et expertise sur le modèle et l'entrepreneuriat coopératifs». Febecoop est membre de plusieurs institutions ou organisations de niveau fédéral au travers desquelles elle assure sa mission de représentation et promotion. Le développement de l'expertise se réalise à l'occasion de ces mandats, ou à l'occasion de recherches spécifiques.

Conseil National de la Coopération (CNC)

Le CNC réunit les sociétés coopératives agréées et a pour mission d'étudier et promouvoir les mesures propres à diffuser les principes et l'idéal coopératifs, et de rédiger des avis concernant les problèmes relatifs à l'activité coopérative. Febecoop est membre du CNC et de ses différentes instances : Assemblée Générale, Bureau, Commission Communication et Commission Législation.

Les travaux et les initiatives du CNC ont porté en 2023 sur les sujets suivants :

- Composition et fonctionnement du CNC :
  Le code des sociétés et des associations (CSA) a introduit de nouveaux agréments : agrément comme « entreprises sociale » et agrément comme « entreprise agricole ». L'intitulé du CNC a dans la foulée été élargi en « Conseil national de la Coopération, de l'Entrepreunariat social et de l'entreprise Agricole ». Par le biais de trois avis adressés au Ministre de l'Économie en 2019, 2021 et 2023, le CNC a plaidé pour que le CNC soit composé de deux chambres autonomes, l'une pour les sociétés coopératives agréées et l'autre pour les sociétés agréées comme entreprise sociale, tout en possédant une coupole commune. Les sociétés agréées comme « entreprise agricole » n'étant pas demanderesses d'une représentation). Le SPF Économie et le cabinet du Ministre de l'Économie ont dans ce contexte élaboré un projet de loi modifiant le CNC en un « Conseil national de la coopération et de l'entreprise sociale » ainsi qu'un projet de loi modifiant en ce sens l'intitulé du CNC repris dans le CSA. Ces projets de lois ont été en 2023 approuvés en Conseil des Ministres et soumis pour avis au Conseil d'État.

- Arrêté royal du 8 janvier 1962 fixant les conditions d'agrément des groupements de sociétés coopératives et des sociétés coopératives :
  La Commission Législation et le Bureau ont travaillé sur une réforme de l'arrêté royal du 8 janvier 1962 portant sur trois points :
  - mise en conformité de l'arrêté royal par rapport au CSA (modifications techniques) ;
  - ajout d'une nouvelle condition d'agrément visant à rendre indisponible une partie des bénéfices mis en réserves ;
  - uniformisation du rapport spécial qui doit être établi annuellement par les sociétés coopératives agréées.

Parc éolien Thorntonbank

Un avis a été transmis en ce sens au cabinet du Ministre de l'Économie dès octobre 2021, avis sur lequel le SPF Économie s'est ensuite prononcé. Des discussions sont en cours entre le CNC, le cabinet du Ministre et le SPF Économie en vue d'un accord sur tous les points de la réforme, afin que le projet de texte puisse être adopté avant les élections de juin 2024.

- Newsletters et évènements :
  La Commission Communication, présidée par Febecoop, a par ailleurs en 2022 rédigé et diffusé 4 newsletters et organisé 3 évènements :

- **2 mai 2023 :** séminaire sur le thème « La note d'information réglementée : une opportunité pour votre coopérative de faire appel au financement participatif ? » ;
- **29 juin 2023 :** visite du parc éolien de Thorntonbank en mer du Nord ;
- **14 novembre 2023 :** Séminaire interactif sur le thème « Les principes coopératifs : une valeur ajoutée pour les associés et la société ; un défi permanent pour les responsables politiques ».

Conseil Central de l'Économie (CCE)

Febecoop détient également un mandat au sein du Conseil Central de l'Économie (CCE).

CIRIEC Belgique

Febecoop est membre de l'Assemblée Générale et du Conseil d'administration du CIRIEC Belgique.

Conseil des usagers de P&V

Febecoop est membre du Conseil des usagers de P&V Assurance qui rend des avis à l'organe d'administration de la société sur des thèmes liés à la responsabilité sociétale du groupe P&V et sur la manière dont le groupe respecte les principes coopératifs.

Mémorandum Élections 2024

Febecoop a rédigé un mémorandum en vue des élections de juin 2024. Ce mémorandum souligne que l'entreprise coopérative, par la mise en œuvre des principes coopératifs, permet aux citoyens - ses usagers, ses travailleurs - de redevenir acteurs de leur destinée socio-économique. La demande générique de Febecoop aux autorités politiques belges est de concevoir, en collaboration avec les acteurs du secteur, un cadre dynamique et évolutif propice à l'essor des coopératives, de manière à amplifier l'impact positif de ce mode d'entreprendre sur notre société. En Belgique, untel cadre existe partiellement. Notre revendication de base se décline dès lors en plusieurs demandes qui visent à le compléter, l'améliorer, le renforcer. Compte tenu du contexte institutionnel belge, ces demandes sont spécifiques à chaque niveau de pouvoirs publics, en ce compris le niveau fédéral.

VI. LES ACTIVITÉS AU NIVEAU DE LA RÉGION FLAMANDE

Febecoop Vlaanderen-Brussel joue un rôle central dans la promotion et le soutien des initiatives coopératives en Flandre, en se concentrant spécifiquement sur l'axe 3 de la mission de Febecoop, qui consiste à offrir un soutien opérationnel au développement de projets coopératifs. En parallèle, Febecoop Vlaanderen-Brussel s'engage dans des activités de plaidoyer ainsi que dans des études et des recherches visant à renforcer la compréhension et l'impact des coopératives dans la région.

Trividend Provincie Antwerpen – société coopérative agréée

Trividend Provincie Antwerpen est un fonds de participation pour des initiatives anversoises. Febecoop Vlaanderen-Brussel y exerce un mandat au sein de l'organe d'administration. Le fonds accorde des prêts sans intérêt entre 10.000 et 50.000 euros. Outre la création directe ou indirecte d'emplois pour des personnes issues de groupes défavorisés, le fait de suivre un ou plusieurs ODD des Nations unies est un critère d'investissement.

- Dossiers approuvés :
  - **Buurman :** un projet de coopérative dans le but de créer un marché de la construction circulaire où les matériaux de construction usagés et les arbres urbains déracinés sont collectés, transformés et proposés aux citoyens et aux entreprises.
  - **Gelateria Julietta :** un glacier où des personnes en situation de handicap intellectuel servent les clients, et ce dans le cadre d'un emploi rémunéré.
  - **Dressr (Remodel Fashion bv) :** un service en ligne de location de vêtements et d'accessoires (féminins) durables et à la mode.
  - **72P :** conception de carreaux à partir de biomatériaux (maïs).

Sociaal-Economische Raad Vlaanderen (SERV) – Commissie Sociale Economie

La Commission de l'économie sociale du SERV a pour mandat de conseiller le ministre flamand de l'économie sociale sur toutes les questions politiques relatives à l'économie sociale, y compris les coopératives. Coopkracht y dispose d'un mandat qui est assumé par Febecoop Vlaanderen-Brussel.

- Het ondersteuningsdecreet :
  La Commission de l'économie sociale du SERV a donné son avis sur le projet de décret de soutien à l'économie sociale. À la demande de Febecoop Vlaanderen-Brussel, il a inclus les coopératives comme bénéficiaires directs. En fin de compte, l'avis a été partiellement contredit par les fédérations d'employeurs de la Commission du Travail qui ne voulaient pas accepter des mesures favorables aux coopératives par rapport aux autres statuts d'entreprise. En fin de compte, seule la variante coopérative «entreprise sociale» a été retenue dans la section «soutien individuel aux entreprises de l'économie sociale». Quant à la section «soutien collectif aux entreprises de l'économie sociale», le décret de soutien ne contient aucune délimitation des formes d'entreprises potentiellement bénéficiaires. Toutefois, les consultations avec le Département du travail et de l'économie sociale,

qui prépare les modalités d'exécution pratique, montrent que les coopératives peuvent être incluses dans le soutien collectif aux «entreprises à impact».

Le label de la finance solidaire

Le label Finance solidaire, coordonné par l'ASBL Financité, certifie les produits financiers qui soutiennent des activités de solidarité sur l'ensemble du territoire belge. Ces activités de solidarité créent à leur tour une plus-value sociale, au-delà de toute plus-value financière.

10 réunions en 2023

94 entreprises labellisées, dont 7 en 2023

€ 706 000 000 € de financement du label, dont 74 millions d'euros en 2023

Coopkracht ASBL

Coopkracht est l'organisation en réseau des coopératives flamandes. Febecoop Vlaanderen-Brussel est membre de son assemblée générale et assume un mandat au sein de son organe d'administration. En 2023, une nouvelle stratégie a été mise en œuvre. L'ASBL ne se présente plus comme un défenseur des coopératives auprès du monde politique, ou comme un prestataire de services, mais comme une organisation de réseau qui rassemble les coopératives autour de thèmes tels que la transition, les principes de l'ACI, ou l'implication des travailleurs dans l'entreprise. Précédemment, l'organe d'administration était constitué en « gardien « pour les demandes d'adhésion. En remplissant le Compas de l'ACI, un formulaire de demande en ligne, et en communiquant ses statuts, le membre potentiel devait démontrer sa capacité à se connecter au réseau. Le conseil d'administration décidait ensuite de l'admission. Compte tenu de la nouvelle vision, l'adhésion des nouveaux membres est organisée différemment. Dorénavant, Coopkracht travaille avec une charte inspirante au lieu d'une boussole rigide. Cette charte est une déclaration d'engagement pour nos membres actuels et nouveaux, dans laquelle nous traduisons la nouvelle ambition de Coopkracht par deux engagements concrets :

- valoriser le passé coopératif et donner une continuité à sa force ;
- se projeter individuellement et collectivement dans le monde des prochaines générations.

Nombre de membres en 2023 : **102**

Nombre d'évènements : **2**

> **8 décembre 2023 :** Journée de la Coopérative sur le thème de la «Confiance».
> **13 décembre 2023 :** Finance the Future, sur la recherche d'argent pour des initiatives socialement durables, avec un accent particulier sur les coopératives et les ASBL.

Coöperaties, wegbereiders in tijden van transitie

Le 9 mai 2023, Febecoop Vlaanderen-Brussel a organisé un évènement sur le développement durable intitulé « Coöperaties, wegbereiders in tijden van transitie » (Les coopératives, éclaireurs en période de transition). Point de départ : la conviction que nous pouvons, en période de transition, utiliser l'économie, et plus particulièrement les coopératives, pour répondre aux besoins sociaux réels des personnes, et ce sans dépasser la capacité de charge de la planète, ou même avec la perspective de l'augmenter à nouveau. Si l'intention initiale était de lier un programme d'orientation à cet évènement, il a conduit à une dynamique différente, mais plus importante : l'initiative a débouché sur l'ambitieux projet Vliegwiel.

Benjamin Clarysse,
Bond Beter Leefmilieu

Het Wereldcafé, Louvain

Vliegwiel

Vliegwiel est un nouveau partenariat structurel entre Oikos, Rescoop Flandres, Cera, Coopkracht, Hefboom et Febecoop Vlaanderen-Brussel. Vliegwiel est convaincu que les coopératives peuvent apporter une réponse aux défis sociaux et économiques actuels. Notre société a besoin d'évoluer dans un périmètre qui respecte les limites de la planète, tout en respectant les limites sociales inférieures (droits fondamentaux).
Les coopératives font partie d'un mouvement pionnier créatif, qui œuvre en faveur d'une économie différente, coopérative, et, partant, d'une démocratie résiliente.

- Ligne d'action 1 : **Travailler sur le soutien structurel** (subventions, allègements fiscaux, fonds de recherche, etc.).
  Les gouvernements, à différents niveaux, peuvent prendre des mesures pour donner un coup de pouce structurel aux coopératives. De nombreux fonctionnaires et hommes politiques ne sont pas encore suffisamment conscients du pouvoir et des avantages des coopératives.

- Ligne d'action 2 : **Concevoir des cercles vertueux et commencer à les réaliser**
  Travailler avec les coopératives locales sur la conception d'un cercle vertueux : par exemple, dans un domaine spécifique (vie coopérative), et pour une zone spécifique (par exemple, une ville pilote, en l'occurrence Louvain).

- Ligne d'action 3 : **Communication et promotion**
  Promouvoir de manière continue et cohérente les coopératives en tant qu'entreprises du futur (la théorie des systèmes enseigne que d'autres idées/principes ont le plus grand effet de levier).

- Ligne d'action n° 4 : **Création de coalitions dans le mouvement de transformation**
  La transformation nécessaire ne se produira que si les différents mouvements émancipateurs - anciens, jeunes et nouveaux - se donnent la main et coopèrent activement dans la lutte socio-écologique.

AXE 2 : ÉTUDE ET EXPERTISE SUR LE MODÈLE ET L'ENTREPRENEURIAT COOPÉRATIFS

Vademecum de la société coopérative

En collaboration avec Coopfabrik, Febecoop Vlaanderen-Brussel a élaboré le Vademecum de la société coopérative afin de familiariser les comptables, les notaires et les coopératives avec tous les aspects de la société coopérative. Aujourd'hui, les notaires et les experts-comptables déconseillent souvent à tort la société coopérative à de véritables projets coopératifs. Un classeur à anneaux A4 est proposé pour contenir les cahiers. Un thème est traité par cahier.

- Groupes cibles

  Coopératives existantes, coopératives en phase de démarrage, comptables/experts-comptables, cabinets d'avocats spécialisés en droit des sociétés.

- Cahiers publiés en 2023 :
  - Agréments : "SC agréée", "SC agréée comme ES", "SC agréée".
  - Administration et représentation de la société coopérative.

Ateliers propres pour les start-ups

Les sessions de formation sur le démarrage de nouvelles coopératives restent nécessaires. Elles répondent aux questions sur la préparation des plans d'affaires, les plans financiers obligatoires, les particularités de la société coopérative et les différences avec d'autres formes d'organisation, les différents types d'agrément, etc.

1 atelier coopératif en 2023

5 participants

Febecoop's coöperatieve boterhammen uit het vuistje

À partir de l'automne 2023, Febecoop Vlaanderen-Brussel a organisé une série d'e-séminaires sous le titre « Febecoop's coöperatieve boterhammen uit het vuistje » (Les sandwichs coopératifs sur le pouce de Febecoop). Nous avons proposé ces séminaires électroniques pendant la pause déjeuner. L'entrepreneur coopératif pouvait ainsi utiliser un temps de pause pour approfondir ses connaissances sur un sujet coopératif particulier.

- Thèmes abordés en 2023 :
  - > **16 novembre :** Votre responsabilité en tant qu'administrateur : comment mettre votre patrimoine personnel à l'abri ?

    nombre de participants : **27**

Sessions d'information pour les comptables

Les experts-comptables manquent souvent de connaissances sur les particularités de la société coopérative. Très souvent, ils déconseillent cette forme juridique à des initiateurs qui, en y regardant de plus près, s'avèrent avoir un plan d'affaires coopératif solide. Afin d'offrir aux comptables des informations correctes sur la forme coopérative de l'entreprise, Febecoop a organisé plusieurs e-séminaires pour les comptables en coopération avec la KVABB (Association Royale des Comptables et Teneurs de Livre de Belgique) et avec Kennisateliers (organisme de formation reconnu pour les comptables).

2 webinaires

160 participants

AXE 3 : SOUTIEN OPÉRATIONNEL AU DÉVELOPPEMENT DE PROJETS COOPÉRATIFS

Conseil de première ligne par e-mail

Febecoop Vlaanderen-Brussel offre un service d'assistance permanent pour les questions de première ligne sur les questions coopératives. Il s'agit principalement de questions juridiques : la différence entre une coopérative agréée et une coopérative agréée comme entreprise sociale, le contenu du registre des associés, la mise en œuvre correcte de la procédure de sonnette d'alarme, les modalités de rédaction de la note d'information réglementée, ... La plupart des questions reçoivent une réponse par courrier électronique. Pour les prédémarrages et les démarrages, Febecoop Vlaanderen-Brussel offre une heure gratuite d'e-consultation.

86 questions de première ligne par e-mail

8 questions de première ligne par téléphone

12 e-conseils électroniques

Conseils individuels de deuxième ligne

L'offre de conseil de Febecoop Vlaanderen-Brussel s'adresse aux coopératives en phase de démarrage, aux coopératives existantes et aux entreprises de travail adapté. Nos produits de conseil comprennent l'élaboration de plans d'affaires et de plans financiers, la conception de coopératives, la rédaction de statuts, la gouvernance d'entreprise, et la planification stratégique.

2 processus de planification stratégique

2 sessions de coaching en gouvernance d'entreprise dans les coopératives

4 rédactions de statuts pour des coopératives en phase de démarrage

22 adaptations de statuts au Code des sociétés et des associations

4 rédactions de plans d'affaires et de plans financiers

Accompagnement collectif

- ### Lancement de StartSOON

En collaboration avec StreetwiZe et Deloitte, Febecoop Vlaanderen-Brussel a remporté l'appel d'offres pour le projet StartSOON du gouvernement flamand, dans le cadre duquel nous recherchons des idées d'entrepreneuriat social. Sur une période de deux ans, 50 initiatives devraient être accompagnées pour développer un plan entrepreneurial et financier pour leur projet. Les compétences entrepreneuriales des participants sont également améliorées grâce à des ateliers (connaissances juridiques et financières, mesure de l'impact, travail avec des groupes défavorisés,... ? ...).

> Le premier volet a démarré avec 20 participants.
> Treize projets ont été lancés en 2023.

Quelques exemples :

- Développer le marché du logement social en achetant des maisons délabrées, en les rénovant et en les vendant avec une clause contraignante selon laquelle la maison doit être louée par l'intermédiaire d'une agence de location sociale pendant au moins 10 ans.
- Magasin circulaire de matériaux de construction.
- Hôtel du divorce.
- Restaurant social à Alost géré par des personnes handicapées.
- Un magasin solidaire à chaîne courte avec la coopération de personnes vivant dans un établissement.

Jonas Tournicourt, Labeur asbl

- ## Werknemer wordt overnemer

Un tiers des chefs d'entreprise de PME qui souhaitent quitter leur entreprise ne trouvent pas de repreneur. Febecoop Vlaanderen-Brussel estime que, dans un certain nombre de cas, la transmission de l'entreprise aux salariés peut être une solution appropriée à la fois pour l'entrepreneur et pour les salariés. Febecoop Vlaanderen-Brussel a lancé un projet de recherche (avec le soutien du département du travail et de l'économie sociale du gouvernement flamand) afin d'élaborer un certain nombre de cas dans cette perspective en appliquant les meilleures pratiques. En participant lors de la semaine de la transmission d'entreprise (VLAIO), et grâce à une campagne élaborée dans cet objectif, des entrepreneurs ont été recherchés, qui sont donc disposés à s'engager dans la voie de la transmission aux salariés. Un large éventail de secteurs a répondu à l'appel pour savoir si la transmission aux salariés était envisageable pour eux.

Les cas :

- Profession juridique
- Construction
- Magasin de bicyclettes
- Guides

Une première série d'informations et d'autotests a été préparés et peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.werknemerwordtovernemer.be

VII. LES ACTIVITÉS AU NIVEAU DE LA RÉGION WALLONNE

Les actions de Febecoop au niveau de la Région Wallonne sont menées par Febecoop Wallonie-Bruxelles, l'organisation dédiée à cet effet. Celle-ci concentre ses efforts principalement sur l'axe 3 de la mission de Febecoop qui vise le soutien opérationnel au développement de projets coopératifs, mais pas uniquement. Sont déployées également des activités de représentation et de plaidoyer au niveau de la Région Wallonne qui relèvent donc de l'axe 1, et des travaux d'étude et de recherche qui relèvent de l'axe 2.

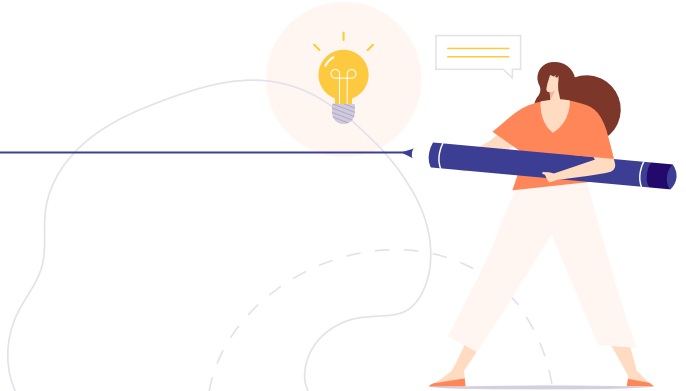

ConcertEs

ConcertES est l'organisation représentative des entreprises d'économie sociale en Wallonie. Febecoop en est membre fondateur et est actif au sein de ses instances, ainsi que de plusieurs groupes de travail.

En 2023, l'assemblée générale de ConcertES s'est réunie 5 fois et son conseil d'administration 9 fois.

En dehors de ses activités habituelles et récurrentes, certaines activités de ConcertES sont à souligner en 2023 :

- À l'occasion d'un processus de révision des statuts entamé en 2023, les membres de ConcertES ont décidé de mener une réflexion de fond sur la raison d'être, la vision et la mission de l'organisation. Cette réflexion aboutira en 2024. En attendant, une première révision des statuts portant sur des points techniques a été réalisée en 2023.
- La mission de ConcertES comprend la promotion de l'économie sociale. Grâce au soutien financier de la Région Wallonne, un programme est déployé sur 3 ans (2022-2024) et co-piloté par W.Alter, ConcertES et ses membres. Son ambition est multiple : renforcer la visibilité de l'ES dans l'espace public, augmenter sa compréhension, nourrir le sentiment d'appartenance à un même mouvement auprès des acteurs de terrain. C'est ainsi qu'a été créée l'identité de marque « Acteurs de l'économie sociale », avec comme slogan et fil conducteur des différentes actions : « L'économie sociale : l'humain avant le profit ». En 2023, ont eu lieu la première phase de campagne « l'humain

avant le profit », la deuxième phase de campagne « Infidélité », ainsi que des évènements de rencontre des acteurs de l'économie sociale. Febecoop participe activement au travaux de « Groupe de Travail Communication » de ConcertES.

- ConcertES a reçu un soutien de la RW pour investir davantage la scène européenne. Le déploiement de ce nouveau domaine d'activité à part entière est entré en vitesse de croisière en 2023.
- ConcertES gère l'Observatoire de l'économie sociale, pôle d'expertise qui produit un rapport annuel sur les chiffres-clés de l'économie sociale wallonne et bruxelloise (voir les cahiers de l'observatoire - numéro 17 - décembre 2023). Sa mission est également de contribuer, soutenir et diffuser la recherche en économie sociale, en collaborant avec diverses institutions. En 2023, il a engagé des travaux afin de sensibiliser les élus communaux à l'économie sociale.
- ConcertES a rédigé et publié son **Mémorandum pour les élections 2024**. Ce document, sous-titré *L'Économie Sociale comme réponse aux aspirations des citoyens* comprend 41 propositions réparties sur 5 thématiques.

Conseil wallon de l'économie sociale (CWES)

Febecoop Wallonie-Bruxelles est membre du CWES, organe de concertation rassemblant des fédérations patronales, des syndicats et d'autres organisations issues de l'économie sociale. Le CWES fait partie du CESE (Conseil économique, social et environnemental de Wallonie) et remet des avis sur demande du gouvernement (cabinet économie sociale), ou d'initiative.

Le CWES s'est réuni 4 fois en 2023, sur la participation des travailleurs à la gouvernance de l'entreprise sociale (avis d'initiative), sur le projet de décret relatif aux agences-conseil en économie sociale, sur le 2ième appel à bourse coopérative (avis), et sur la rédaction d'un Memorandum en vue des élections 2024.

Participation de Febecoop Wallonie-Bruxelles aux travaux concernant le nouveau décret ACES et la création d'un incubateur wallon de l'ES

En Région wallonne, l'activité d'agence-conseil en économie sociale (ACES) ne peut être exercée sans disposer d'un agrément. Cet agrément et le financement qui l'accompagne sont organisés par un décret de 2004 qui a été remplacé par un nouveau décret du 13 décembre 2023 relatif aux agences-conseil en économie sociale.

Febecoop Wallonie-Bruxelles est agréée comme ACES et a participé activement aux travaux et discussions concernant la réforme. Le nouveau décret doit être salué dans la mesure où il renforce le soutien de la Région au développement de l'économie sociale à plusieurs égards, notamment par un meilleur financement des ACES.

Complémentairement, la Région a créé un nouvel outil au service du développement de l'économie sociale, dont les ACES sont bien entendu partenaires : iES!, l'incubateur (basé à Liège) qui a pour mission de faciliter l'orientation, le soutien, la formation et les rencontres entre les acteurs de l'économie sociale.

Mémorandum Élections 2024

Febecoop a rédigé un mémorandum en vue des élections de juin 2024 (voir plus haut, AU NIVEAU FÉDÉRAL BELGE). Compte tenu du contexte institutionnel belge, les demandes de Febecoop sont spécifiques à chaque niveau de pouvoirs publics, en ce compris le niveau de la Région wallonne.

AXE 2 : ÉTUDE ET EXPERTISE SUR LE MODÈLE ET L'ENTREPRENEURIAT COOPÉRATIFS

Les coopératives d'habitants

Febecoop Wallonie-Bruxelles est, depuis quelques années déjà, confrontée à des demandes d'expertise de porteurs voyant dans le modèle coopératif une réponse aux difficultés d'accès au logement. Face à la diversité des initiatives coopératives portant sur l'immobilier, Febecoop Wallonie-Bruxelles s'est joint à Nicolas Bernard (Université Saint-Louis) et Isabelle Verhaegen pour tenter de clarifier et ainsi donner de la visibilité au modèle de la coopérative d'habitants.

Un premier jalon dans la facilitation du modèle sera posé en janvier 2024, avec la publication par ces deux auteurs, d'un ouvrage sur « Les coopératives d'habitants », avec la collaboration de Febecoop Wallonie-Bruxelles.

Face au besoin social croissant de logement accessible, le développement d'une expertise en la matière apparaît stratégique et ne manquera pas d'être mise à profit.

Les bonnes pratiques de gouvernance en coopérative

L'économie sociale francophone étant souvent marquée d'initiatives citoyennes, l'administration y est rarement conduite par des administrateurs « professionnels ». En outre, l'innovation constante en matière de gouvernance constitue un défi supplémentaire pour le fonctionnement des organes d'administration.

AXE 3 : SOUTIEN OPÉRATIONNEL AU DÉVELOPPEMENT DE PROJETS COOPÉRATIFS

L'accompagnement et conseils

En 2023, Febecoop Wallonie-Bruxelles a apporté de manière structurée son appui à 18 projets et entreprises de l'économie sociale en Wallonie. Elle propose un accompagnement sur-mesure à ces structures pour les aider à concevoir et/ou développer une entreprise qui soit centrée sur les besoins de ses usagers, et qui réponde aux enjeux sociétaux actuels.

Selon les besoins spécifiques des entrepreneurs, l'accompagnement proposé peut englober divers aspects tels que les fondamentaux de l'entreprise, son modèle économique, sa gouvernance, sa stratégie de financement ou encore sa communication. L'objectif est de fournir une approche globale pour la création et le développement des entreprises coopératives en Wallonie afin de contribuer à leur professionnalisation, mais également à leur déploiement dans la région.

En 2023, Febecoop Wallonie-Bruxelles a mis à jour les statuts de 18 structures de l'économie sociale au nouveau code des sociétés et associations en Wallonie.

Dans un objectif de développement de leur impact, nous avons défini de bonnes pratiques de gouvernance à destination des coopératives, en s'inspirant notamment du code Buyse, du Code de bonne gouvernance des entreprises cotées en bourse, et des principes coopératifs, tout en les adaptant aux réalités des organes d'administration et au principe de gouvernance participative.

Groupes ESCAP

Certains travaux de développement d'expertise de Febecoop Wallonie-Bruxelles sont menés par sa participation à des groupes de travail ESCAP. ESCAP est un projet collectif coordonné par le Centre d'économie sociale d'HEC ULiège et vise à renforcer les liens entre les entreprises sociales et la recherche académique en Wallonie.

En 2023, Febecoop Wallonie-Bruxelles a participé à 3 groupes de travail ESCAP :

- GT ESCAP « Le volontariat en coopérative »
- GT ESCAP « ADN des entreprises de l'économie sociale »
- GT ESCAP « Structures faîtières »

Enfin, dans le cadre de son plan de relance et de la Stratégie Alternativ'ES Wallonia portés par la ministre Morreale et actés par le Gouvernement wallon, le deuxième appel à projets « bourses coopératives » à été lancé en juin 2023 pour soutenir la création, le développement et la croissance des entreprises d'économie sociale dans cinq secteurs prioritaires (circuit court alimentaire, énergie renouvelable, immobilier social, économie circulaire, socio-culturel). En 2023, Febecoop Wallonie-Bruxelles a accompagné 6 projets de bourse coopérative lauréats de la première édition.

Hellow Coop, un projet accompagné par Febecoop Wallonie-Bruxelles

Hellow est une société coopérative dont la mission est de promouvoir et développer la démarche de sobriété et la low-tech dans les modes de vie et les organisations, en commençant par l'habitat léger, mode d'habiter directement inspiré de la low-tech. Concrètement, la société a développé une offre de fabrication et d'accompagnement à l'auto-construction de tiny house, de même que des formations déclinant la démarche low-tech autour de différents thèmes clés de l'habitat.

Dans le cadre de l'appel à projets « Bourses coopératives », Hellow a sollicité l'accompagnement de Febecoop afin de :

- Réaliser un diagnostic de la situation actuelle de la coopérative
- Valider et affiner la pertinence de la stratégie de développement envisagée en lien avec les fondamentaux du projet et les besoins expérimentés par ses usagers
- Affiner le modèle économique en intégrant en maximum les utilisateurs en vertu des principes coopératifs
- Adapter la gouvernance dans la continuité de l'évolution du modèle
- Bénéficier d'un regard objectivant sur la dynamique coopérative et les enjeux de pérennisation de l'entreprise
- Être guidé dans l'élaboration d'une stratégie et la mise en oeuvre d'une seconde levée de fonds pour le développement des activités.

Projet pilote en économie sociale : HALEG

Dans le cadre de ce projet-pilote multi-partenarial financé par la Direction de l'économie sociale, nous avons conclu en 2023 avec un document synthétique présentant un modèle d'entreprise sociale destinée à favoriser l'accès au foncier pour l'habitat léger en Wallonie. Ce modèle, inspiré des Community land trusts, utilise la forme juridique de la fondation et des démembrements du droit de propriété, afin de protéger un « commun foncier » au bénéfice de l'habitat léger, et protéger ainsi les habitants successifs d'une croissance des coûts d'accès aux terrains. Afin de protéger l'autonomie des habitants de chaque terrain et de faciliter le financement des achats et travaux, le modèle comprend également plusieurs personnes morales.

Formation et sensibilisation

Formation pour administrateurs et gestionnaires de coopératives en 3 modules

Dans le cadre du développement d'expertise en matière de fonctionnement des organes d'administration, une formation a été dispensée à des administrateurs et gestionnaires de coopératives. La formation, donnée en partenariat avec l'agence-conseil Step Entreprendre et W-Alter (le partenaire financier de coopératives wallonnes), données en trois modules, a décrypté les questions suivantes : la mission de l'organe d'administration, les obligations et responsabilités de ce dernier, les principes de bonne gouvernance et les bonnes pratiques à cet effet, la composition de l'OA, ainsi que l'organisation des assemblées générales. Cette formation visait à outiller les administrateurs et gestionnaires qui souhaitaient mettre en place une gouvernance efficace et cohérente, tout en étant garant de la mission, de la vision et de la stratégie de l'entreprise afin de favoriser la réussite de leur projet coopératif.

Formation pour une coopérative de travailleurs :

L'expertise en matière de gouvernance des entreprises sociales et coopératives a également été mise aux services de coopératives de travailleurs. Febecoop Wallonie-Bruxelles a pu former les travailleurs d'une coopérative à l'exercice de leurs prérogatives (compréhension du modèle et du rôle du travailleur en coopérative de travailleur, enjeux de la participation aux organes, compréhension des comptes annuels, enjeux de l'affectation du résultat et de la structuration du passif…).

Invitation en tant qu'expert de l'entrepreneuriat coopératif à des évènements/formations

Febecoop Wallonie-Bruxelles s'efforce de répondre favorablement aux demandes qui lui sont adressées d'intervenir en tant qu'expert dans des évènements ou des sessions de formation de manière à contribuer à la sensibilisation, l'information et la formation relative au modèle coopératif d'entreprendre.

Séminaire La Coopérative entreprise d'avenir (Bruxelles - 07.07.2023).

Il s'agit d'un évènement organisé par l'IEV en collaboration avec Propag-ES et Febecoop Wallonie-Bruxelles. Avant le séminaire, une enquête on line avait permis à des acteurs de l'ES de faire part de leurs attentes et préoccupations, et de formuler des propositions concrètes concernant le modèle coopératif et son fonctionnement. La journée de séminaire a débuté par une restitution, des résultats de l'enquête, les intervenants étant ensuite invités à les commenter et à faire part de leurs positions et propositions. De nombreux moments d'échange avec les participants dans la salle ont également eu lieu.

Séminaire sur la transformation des entreprises traditionnelles en coopératives (ULB - Charleroi 12.10.2023).

Le séminaire a débuté par un partage d'expérience de personnes ayant vécu des processus de transformation, et s'est poursuivi par un débat au sein d'un panel d'experts – dont Febecoop Wallonie-Bruxelles – sur les enjeux lors de tels processus, puis s'est terminé par quelques conclusions générales.

Cours à l'université de Mons sur le modèle coopératif (UMons – 24.11.2023)

Il s'agit d'un cours de 3 heures donné à des étudiant(e)s en management des entreprises d'économie sociale (Certificat interuniversitaire) et portant sur le modèle coopératif, son historique et sa diversité, les principes coopératifs, ainsi que la société coopérative en droit belge.

VIII. LES ACTIVITÉS AU NIVEAU DE LA RÉGION BRUXELLES-CAPITALE

En Région de Bruxelles-Capitale, les actions de Febecoop relèvent principalement de l'axe 3 de sa mission (soutien opérationnel au développement de projets coopératifs), sans exclure les activités de promotion spécifiques à la RBC (qui relèvent de l'axe 1), et les activités d'étude et de recherche (qui relèvent de l'axe 2).

AXE 1 : PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT COOPÉRATIF

ConcertES

ConcertES a créé en son sein en juin 2021, avec ses membres actifs en RBC, dont Febecoop Wallonie-Bruxelles, un groupe de travail chargé d'élaborer une note de stratégie pour la Région. Les travaux de ce groupe ont abouti en 2022 à l'adoption par les instances de ConcertES d'un « plan de développement de l'économie sociale en région de Bruxelles-Capitale ». Ce plan a été diffusé et défendu en 2023.

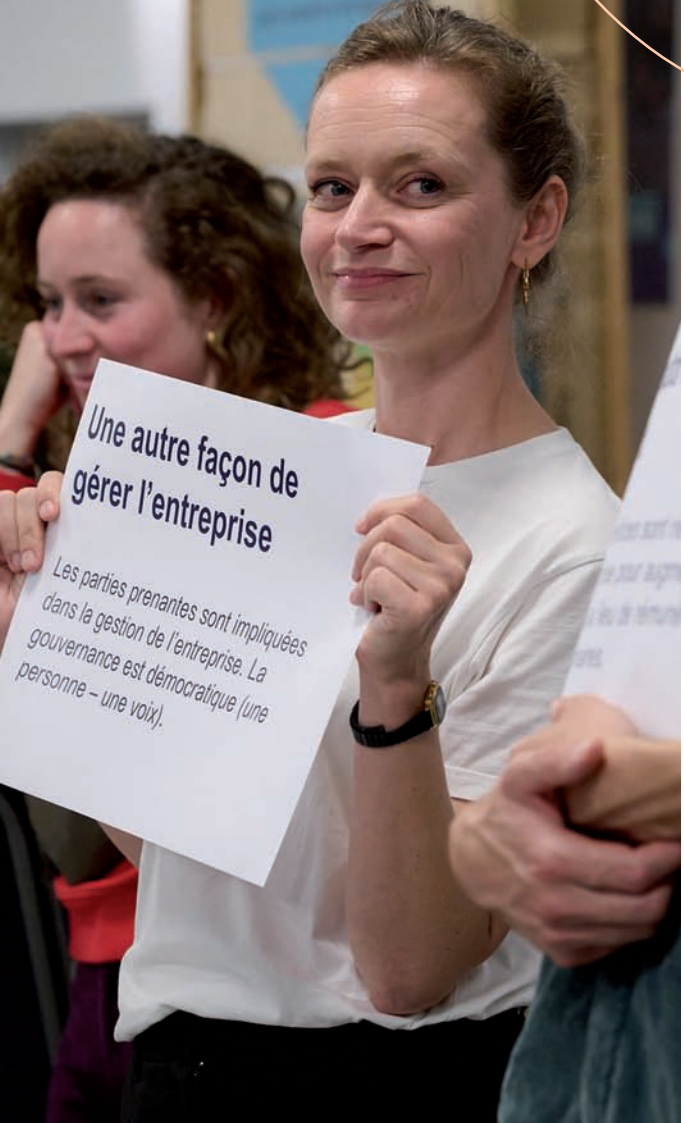

Coopcity

Coopcity est né comme projet cofinancé par la RBC et par l'UE dans le cadre de la programmation Feder 2014- 2020. Depuis 2021, Coopcity est une ASBL, et a donc quitté le mode « projet » pour devenir une institution pérenne, financée par la RBC (son financement est garanti jusqu'en 2025). Coopcity est le centre d'entrepreneuriat social et coopératif Bruxellois, qui offre des services de formation, conseil, accompagnement aux projets et entreprises de l'économie sociale en RBC. Cependant, Coopcity se profile également comme une organisation qui défend un projet global pour la RBC visant à transformer l'économie en faveur une société plus coopérative et inclusive au service de ses citoyens et citoyennes. Coopcity a publié à cet égard un Manifeste, et est membre de ConcertES.

Febecoop est membre de l'assemblée générale et du conseil d'administration de Coopcity. Ces instances se sont réunies respectivement 2 (AG) et 7 fois (CA) en 2023.

Comité d'acceptation Coop US et Citiz Us

Febecoop Wallonie-Bruxelles est membre du comité d'acceptation des produits financiers Coop US et Citiz US proposés par Brusoc, filiale de Finance & Invest.Brussels. Ce comité réunit des représentants du gouvernement bruxellois, du service public régional, de Hub Brussels, et du secteur de l'économie sociale. Il remet des avis relatifs au respect des critères repris dans l'Ordonnance du 23 juillet 2018 relative à l'agrément et au soutien des entreprises sociales, notamment en vérifiant que l'entreprise qui introduit la demande est bien une entreprise sociale et démocratique au sens de cette ordonnance.

Le comité s'est réuni 8 fois en 2023 pour remettre un avis sur une quinzaine de demandes de prêt Citiz Us, et 5 demandes Coop US (en prise de capital ou en prêt).

Mémorandum Élections 2024

Febecoop a rédigé un mémorandum en vue des élections de juin 2024 (voir plus haut, AU NIVEAU FÉDÉRAL BELGE). Compte tenu du contexte institutionnel belge, les demandes de Febecoop sont spécifiques à chaque niveau de pouvoirs publics, en ce compris le niveau de la RBC.

AXE 2 : ETUDE ET EXPERTISE CONCERNANT LE MODÈLE ET L'ENTREPRENEURIAT COOPÉRATIF

Publication : La coopérative comme alternative éthique aux plateformes de livraison de repas

Febecoop Wallonie-Bruxelles a publié les résultats de son étude menée en 2022 sur la coopérative comme alternative éthique aux plateformes de livraison de repas. Sur base d'exemples français, cette étude a permis d'évaluer les perspectives de développement de ce type de coopérative en Belgique.

Derrière cette investigation que Febecoop Wallonie-Bruxelles a menée sur le modèle spécifique de la coopérative de livraison de repas, se trouve le débat autour de l'économie collaborative de plateformes. Un sujet duquel nous nous étions déjà emparé dans une précédente étude.

AXE 3 : SOUTIEN OPÉRATIONNEL AU DÉVELOPPEMENT DE PROJETS COOPÉRATIFS

Les activités d'accompagnement et de conseil aux projets coopératifs à Bruxelles s'inscrivent principalement dans le cadre de Coopcity, dont Febecoop ASBL est membre actif du conseil d'administration, et dont Febecoop Wallonie-Bruxelles et Febecoop Vlaanderen-Brussel sont partenaires structurels. Outre son implication dans Coopcity, Febecoop offre également des prestations d'accompagnement et de conseil en dehors de ce cadre.

L'accompagnement et conseils

Sur la programmation 2022-2023, Coopcity a accueilli 28 collectifs d'entrepreneurs au sein de ses programmes d'accompagnement. Les conseillers de Febecoop ont accompagné 6 collectifs dans le cadre des programmes SEEDS et BLOSSOM et 5 entreprises dans le cadre du programme INNOVATE.

Febecoop Wallonie-Bruxelles propose également un accompagnement sur-mesure aux coopératives et porteurs de projets qui ne rentrent pas dans le cadre d'accompagnement de Coopcity. Febecoop Wallonie-Bruxelles vise à pérenniser et développer l'entrepreneuriat coopératif à Bruxelles en proposant une approche globale et concertée avec les différents acteurs locaux tout en encourageant l'innovation sociale.

En 2023, Febecoop Wallonie-Bruxelles a mis à jour les statuts de 12 structures de l'économie sociale au nouveau code des sociétés et associations en région Bruxelloise.

Wellbeing Seeders, un projet accompagné par Febecoop Wallonie-Bruxelles

Wellbeing Seeders est la première coopérative belge axée sur le bien-être durable en entreprise. Réunissant un réseau d'experts en énergétique, psycho-corporel et nutrition, Wellbeing Seeders propose des programmes d'accompagnement bien-être conçus pour soutenir les employeurs dans l'implication de leurs équipes.

La mission de Wellbeing Seeders est de promouvoir le bien-être rentable et durable à tous les niveaux de l'entreprise, visant ainsi à réduire l'absentéisme, le turnover et le burnout. Ils y par-

viennent en offrant des programmes qui renforcent les capacités d'autogestion des employés.

En collaboration avec les membres du collectif, Febecoop Wallonie-Bruxelles a travaillé à la rédaction des statuts de la coopérative. Cette collaboration visait deux objectifs principaux : premièrement, traduire au mieux les spécificités du projet et les intentions des entrepreneuses dans les statuts ; deuxièmement, garantir que les entrepreneuses comprennent et adoptent les caractéristiques du modèle coopératif, ainsi que les divers aspects juridiques décrits dans les statuts de la société.

Ferme du Chaudron, un projet accompagné par Febecoop Wallonie-Bruxelles dans le cadre du programme Innovate proposé par Coopcity

Fondée par 4 associations bruxelloises qui ont décidé de mutualiser l'usage d'une ferme dans l'ouest bruxellois pour renforcer leur mission respective, la coopérative de la Ferme du Chaudron poursuit une mission transversale, de défense du droit à la souveraineté alimentaire pour les urbains bruxellois (et notamment les plus précarisés). Elle a pour ambition de de-

venir un tiers-lieu nourricier, convivial, ouvert à tous autour du manger bien, bio et local. La Ferme se veut également un outil au service des producteurs agricoles et agroalimentaires locaux qui veulent jouer un rôle dans les solutions de demain.

L'accompagnement avait pour objectifs de :

- Aligner les associations fondatrices autour d'une base commune, valeurs, raison d'être, finalités internes et vision.
- Challenger le plan financier et créer des scénarios alternatifs.
- Objectiver les flux financiers, mettre en évidence la rentabilité respective de chaque activité (et donner une idée des liens de solidarité entre les parties prenantes).
- Définir les éléments spécifiques en vue de la rédaction des statuts
- Valider les règles de gouvernance.
- Synthétiser/formaliser le modèle économique de la future coopérative.
- Analyser les différentes options en termes de financement et définir une stratégie optimisée.

Formation et sensibilisation

Séminaire « Être administrateur•trice en coopérative » à la Smart

Début septembre 2022, Febecoop Wallonie-Bruxelles a animé, en collaboration avec la Smart, un séminaire destiné aux administrateurs et administratrices qui composent le conseil d'administration de la Smart. Lors de cette journée, Febecoop Wallonie-Bruxelles a exposé les différents aspects légaux du rôle de l'organe d'administration et du mandat d'administrateur, et ce, à la lumière des spécificités du modèle coopératif.

Module de formation « Société Coopérative versus ASBL »

En 2023, dans le cadre des modules à la carte proposés par Coopcity, Febecoop Wallonie-Bruxelles a dispensé un module visant à éclairer les futurs entrepreneurs dans le choix de la forme juridique de leur future entreprise.

Shifting Economy week

Dans le cadre de la 3ème édition de la Shifting Economy Week, nous avons pris part à deux évènements. Tout d'abord, Febecoop Wallonie-Bruxelles a co-organisé l'évènement « Fiction VS Réalité : que signifie (vraiment) entreprendre en économie sociale ? » avec Credal, Financité, Coopcity, SAW-B et Déclic en Perspectives. De plus, en tant qu'expert en entrepreneuriat coopératif, Febecoop Wallonie-Bruxelles a été invité à participer au débat sur les labels de l'économie sociale et solidaire, leviers d'action encore méconnus pour la transition économique et a présenté un exposé sur « L'agrément "CNC" et l'Agrément "Entreprise Sociale" ».

CONTACTEZ-NOUS

Vous souhaitez en savoir plus
sur nos projets et nos recherches ?

Vous voulez concrétiser une idée
de projet coopératif ?

Vous souhaitez connaître notre avis
sur une question spécifique ?

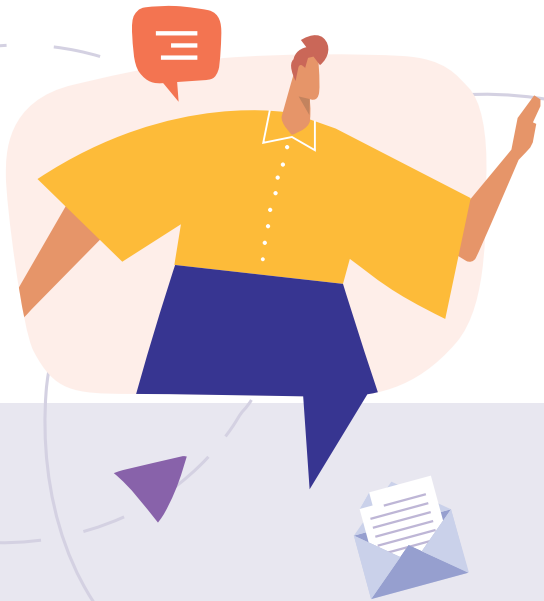

BRUXELLES
Febecoop Belgique et Febecoop Flandre-Bruxelles
4 quai au bois de construction 1000 Bruxelles
T. 02/500 53 00

LIÈGE
Febecoop Wallonie-Bruxelles
53 rue de l'académie 4000 Liège
T. 04/325.39.45

MAIL: febecoop@febecoop.be
SITE WEB: www.febecoop.be

SUIVEZ NOUS

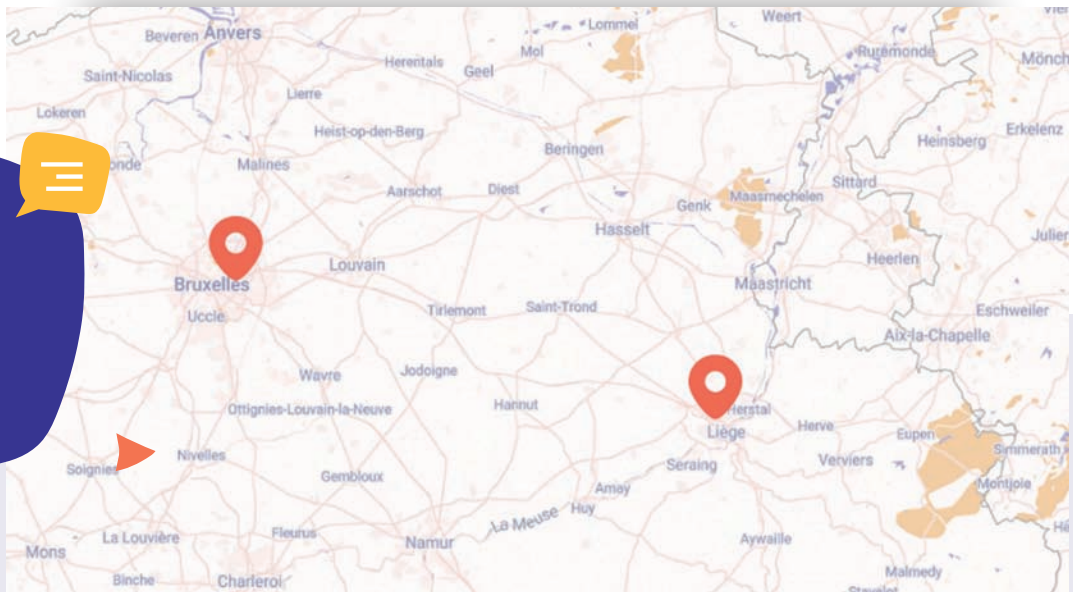

Ed.responsable: Jacques Debry - 4 Quai au Bois de construction à 1000 Bruxelles
Graphisme: Studio idbi / **Illustrations:** Atelier Design / @febecoop juin 2023

www.febecoop.be